



# CONSEIL GENERAL ATTALENS

Administration communale

## PROCES VERBAL

### SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU MARDI 10 DECEMBRE 2013

#### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Budget 2014
  - 2.1. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire et à la planification financière
  - 2.2. Budget des investissements 2014 et approbation
    - 2.2.1. Financement de l'achat de matériel informatique et de logiciels de gestion
    - 2.2.2. Financement de l'harmonisation du parc informatique de l'école – Projet HAPI
    - 2.2.3. Financement de la construction de la cabane forestière de Montessingez
    - 2.2.4. Financement de la création de la place de jeux « Les Petits Anges »
    - 2.2.5. Financement de l'achat de l'éclairage de Noël
    - 2.2.6. Financement des travaux sur les routes communales
    - 2.2.7. Financement de travaux de raccordements de la rue de Trémalla
    - 2.2.8. Financement des travaux de raccordement du PAD La Chaussia
    - 2.2.9. Crédit complémentaire relatif au financement de l'étude de revitalisation de la Biorde
    - 2.2.10. Financement de l'aménagement et de l'étude de zones 30 km/h
  - 2.3. Présentation du budget de fonctionnement 2014
3. Rapport de la Commission financière
4. Vote final du budget 2014 de fonctionnement et d'investissement
5. Attribution du mandat de révision des comptes communaux
6. Election du/de la Président(e) du Conseil général pour 2014
7. Election du/de la Vice-Président(e) du Conseil général pour 2014
8. Divers

\* \* \* \* \*

**M. Roland Dumoulin**, Président du Conseil général (ci-après CG), salue ses collègues du CG, le public, le Conseil communal (ci-après CC), les représentants de la presse, le public et leur souhaite la bienvenue.

Sept Conseillers communaux sont présents.

La convocation a été adressée à chaque Conseiller général en date du 20 novembre 2013. Aucune remarque n'est faite au sujet du mode de convocation et de l'ordre du jour.

## **1. Appel**

Présents : 26 conseillers généraux

Excusés : Mmes Béatrice Perroud et Sarah Duflon et MM Jérôme Bernard et Reynald Emonet

Le quorum étant atteint, **M. le Président** constate que le Conseil général peut valablement siéger et déclare la séance ouverte.

## **2. Budget 2014**

### **2.1. Rapport du Conseil communal relatif à l'analyse budgétaire et à la planification financière**

**M. Michel Savoy**, Syndic, rappelle que lors de la séance de septembre un déficit d'environ Fr. 600'000.- était annoncé pour 2014. S'agissant d'une planification, les données du Canton étant arrivées, et avec le travail de chaque membre du Conseil communal, l'excédent de charges présenté pour le budget 2014 est d'environ Fr. 150'000.- reflétant au mieux la réalité communale, régionale. Les charges augmentent de manière plus importante que les produits. Le budget d'investissements présente un excédent de charges d'environ 2.8 millions, dont quelques Fr. 800'000.- de nouveaux investissements. A noter que durant l'année 2014, le CG sera sollicité pour se prononcer sur le crédit de construction lié à l'extension du bâtiment scolaire le Renard.

**M. le Syndic** explique ensuite la manière de travailler pour présenter la planification financière des investissements et passe en revue tous les investissements planifiés par dicastère. **M. Dominique Beaud** demande pourquoi les amortissements s'élèvent à Fr. 1'600.- pour la cabane de Montessingez. **M. le Syndic** répond que cela a été formulé en pensant que la commune serait propriétaire. Toutefois, la forêt appartenant à l'Etat, c'est lui qui sera maître d'œuvre et qui paiera la construction, la part de la commune s'élevant à Fr. 20'000.- sans avoir besoin de planifier un amortissement. Les investissements totaux non votés à l'horizon 2018 sont donc de Fr. 18'797'579. En comparant ce montant avec la capacité totale d'investissement (9.34 millions), il faudra encore se donner les moyens de financer 9.45 millions en trouvant les ressources nécessaires.

Sur la base des informations de la planification des investissements, les charges induites sont reportées dans la planification financière du fonctionnement. De plus, différentes clés de répartition sont appliquées aux postes du budget de fonctionnement selon l'évolution planifiée. Au final, les excédents de charges planifiés ne cessent d'augmenter pour atteindre déjà plus de 5% pour 2016. Le CC doit donc y travailler de suite et reprendre plusieurs fois par année cette planification selon l'évolution démographique ou encore les travaux entrepris.

**M. Tinguely** remarque que la planification est relativement alarmiste et demande si le CC a déjà des idées pour combler l'augmentation du déficit.

**M. le Syndic** répond qu'une solution consisterait à augmenter les impôts. Le CC fait son possible pour trouver des solutions afin d'équilibrer son budget, essaye d'être actif sur la gestion de la dette, et se pose la question de savoir si les dépenses sont justifiées ou non. Il n'y a toutefois pas de solution miracle, ce d'autant plus que nous sommes liés par les charges de district, sur lesquelles nous ne sommes pas seuls à décider.

**M. Guillaume Savoy** demande si le CC a réfléchi en matière de budget base zéro ou par enveloppe budgétaire.

**M. le Syndic** répond que tout est parti de la base zéro.

## 2.2. Budget des investissements 2014 et approbation

2.2.1. *Financement de l'achat de matériel informatique et de logiciels de gestion : Fr. 43'204.-*

**M. le Syndic** informe le CG qu'un nouveau serveur informatique est nécessaire, car le serveur actuel (8 ans) montre des signes de faiblesse. Cet investissement prévoit ensuite l'acquisition de deux logiciels de gestion suite à la reprise des Petits Lions : le premier pour la gestion des inscriptions et la gestion des présences des enfants inscrits à la crèche et à l'AES ; le second pour l'achat d'un programme de gestion du temps. Concernant ce dernier, l'avis des communes utilisatrices est positif. Elles sont satisfaites du système utilisé. Certains des collaborateurs communaux questionnés se réjouissent de cette solution et personne ne s'est offusqué de cette manière de faire. M. le Syndic ajoute qu'informatiser ces tâches, c'est aussi éviter de gaspiller des ressources et garantir la disponibilité des collaborateurs communaux. Finalement, le CC propose l'achat d'une tablette numérique pour le service technique.

**Mme Grob** demande si un coût de renouvellement de licence est planifiable.

**M. le Syndic** répond qu'il n'y a que de la maintenance.

**M. Diaz**, boursier communal, précise que la maintenance s'élève Fr. 1'300.-/an pour la gestion des inscriptions et Fr. 1'400.-/an pour la gestion du temps de travail.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 43'204.- est approuvé à l'unanimité des 26 personnes présentes.**

2.2.2. *Financement de l'harmonisation du parc informatique de l'école – Projet HAPI : Fr. 70'000.-*

**M. André Blunsch**, Conseiller communal, rappelle au CG qu'en 2008 la 1<sup>ère</sup> phase du projet avait été acceptée. Cette harmonisation a permis que toutes les classes soient mises sur un pied d'égalité. Depuis 2008, le parc informatique est devenu obsolète. Il sera renouvelé sur 2 ans, donc sur 2014 et 2015. Cette enveloppe sera bien évidemment analysée d'un point de vue technique pour renouveler le parc informatique.

**M. Sébastien Beaud** demande s'il est possible de prévoir uniquement une salle informatique.

**M. Blunsch** répond que nous n'avons pas de cours informatique à proprement parler, comme au CO.

**M. Tinguley** demande s'il y a des directives du Canton à ce sujet.

**M. Blunsch** répond qu'il y a des directives. Le CC va essayer de jouer au mieux pour approcher les normes cantonales avec l'enveloppe proposée.

**M. Cédric Perroud** remarque qu'il y a une participation de la commune de Granges et que les intérêts sont malgré tout calculés sur Fr. 70'000.-

**M. le Syndic** répond que nous avons une convention qui prévoit que Granges loue le matériel mis à disposition. C'est donc Attalens qui investit et amortit.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 70'000.- est approuvé à l'unanimité des 26 membres présents.**

2.2.3. *Financement de la construction de la cabane forestière de Montessingeoz : Fr. 20'000.-*

**Mme Luciane Lapierre**, Conseillère communale, explique que la commune participe à raison de Fr. 20'000.- à la construction de cette cabane dans le cadre des sentiers du trèfle. Il s'agit d'ailleurs de reconstruire une cabane qui existait à l'époque.

**M. Norbert Gabriel** demande si elle pourra être louée.

**Mme Lapierre** répond qu'il s'agit d'un couvert uniquement.

**M. Philippe Alibert se récu**.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 20'000.- est approuvé à l'unanimité des 25 membres présents.**

**M. Philippe Alibert réintègre la séance.**

*2.2.4. Financement de la création de la place de jeux « Les Petits Anges » : Fr. 40'000.-*

**M. Laurent Menoud**, Conseiller communal, relève que suite à la demande du CG le CC présente la demande de réalisation de cette place de jeux en collaboration avec la société coopérative de consommation. La place se situera en partie sur le terrain de cette dernière et sur le terrain où les LSI se construisent.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 40'000.- est approuvé à l'unanimité des 26 membres présents.**

*2.2.5. Financement de l'achat de l'éclairage de Noël : Fr. 10'000.-*

**Mme Lapierre** rappelle que suite à une demande du CG, un groupe de travail s'est constitué pour présenter ce soir un projet d'éclairages de Noël : 7 pièces à Tatroz et 7 pièces à Attalens pour un total de Fr. 10'000.-

**M. Tinguely** demande si un aménagement doit être fait pour les installer.

**Mme Lapierre** répond par la négative. Les mâts sont déjà équipés.

**M. Dick Perroud** espère qu'il n'y aura pas toutes les couleurs de l'arc-en-ciel.

**Mme Lapierre** répond que les éclairages sont prévus en LED blanc.

**Mme Karlen**, pour le groupe OSE, propose d'augmenter l'investissement à Fr. 15'000.- pour plus animer la traversée d'Attalens.

**M. le Président** en prend note.

**Mme Zanetti** demande où sont prévus les éclairages à Tatroz.

**Mme Lapierre** répond qu'un candélabre sur deux serait équipé sur la traversée du village.

**M. Georges Emonet** estime qu'il faut déjà voir avec ce qui est proposé pour Attalens et prévoir un éventuel rajout pour l'année suivante.

**Mme Karlen** rappelle que deux hivers ont déjà passé sans que rien ne se passe depuis la demande de M. Reynald Emonet.

**M. Cédric Perroud** informe le CG que les commerçants seront sensibilisés pour l'année prochaine et qu'un effort devrait être fait par ces derniers dans ce sens.

**M. Dominique Beaud** relève qu'il n'y a pas beaucoup d'investissements pour 2014 et encourage le CG à voter Fr. 5'000.- de plus.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable.

Cet investissement de Fr. 10'000.- est refusé par 21 voix. Il y a 5 avis favorables.

**M. le Président suspend la séance pour que la commission financière puisse préavisier la proposition du groupe OSE.**

La CF donne son préavis favorable à un investissement de Fr. 15'000.-

**L'investissement de Fr. 15'000.- est accepté par 22 voix. Il y a 1 avis contraire et 3 abstentions.**

2.2.6. *Financement des travaux sur les routes communales : Fr. 156'622.-*

**M. Pierre-Alain Perroud**, Conseiller communal, informe le CG que cet investissement englobe la réfection de trois secteurs : ch. du Creux-Guillod jusqu'à la ferme Krieger, boucle autour du château, ch. des Buchiers. M. Perroud ajoute que tous les travaux sur les routes se trouvent à l'investissement, sur demande de la CF et du service des communes. De plus, le secteur Creux-Guillod est déjà en travaux pour la mise sous terre de conduites électriques. Le CC a approché plusieurs entreprises dont celle qui a été mandatée par Groupe E. C'est cette dernière qui sera mandatée, les synergies avec Groupe E permettant d'économiser entre Fr. 10'000.- et Fr. 15'000.-

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière (ci-après CF).

La CF donne son préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 156'622.- est approuvé à l'unanimité des 26 membres présents.**

2.2.7. *Financement de travaux de raccordements de la rue de Tremalla et ch. de la Chaussia : Fr. 209'225.-*

**M. Georges Emonet se récusé et M. Alibert le remplace au bureau.**

**M. Pierre-Alain Perroud** explique au CG que la conduite de la rue de Tremalla est dans un piteux état et qu'il faut la remplacer. Une subvention de l'ECAB est attendue. La conduite de la Chaussia doit être déplacée car elle se trouve au milieu d'une parcelle qui va se réaliser. Ces travaux sont à charge de la commune.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 209'225.- est approuvé à l'unanimité des 25 membres présents.**

2.2.8. *Financement des travaux de raccordement du PAD La Chaussia : Fr. 134'100.-*

**M. Georges Emonet se récusé.**

**M. Pierre-Alain Perroud** informe le CG que la commune doit financer l'équipement des eaux claires et usées des parcelles constructibles.

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** donne la parole à **M. Dominique Beaud**, Vice-Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 134'100.- est approuvé à l'unanimité des 25 membres présents.**

**M. Georges Emonet réintègre la séance.**

2.2.9. *Crédit complémentaire relatif au financement de l'étude de revitalisation de la Biorde : Fr. 30'027.-*

**Mme Lapierre** informe le CG qu'il s'agit d'un complément de crédit. En 2008, Fr. 68'000.- avaient déjà été votés. Ce complément est lié à la modification de la loi sur les eaux. En effet, les crues doivent être maintenant calculées sur 20 ans et les bureaux d'ingénieurs doivent retravailler le projet de revitalisation.

**M. Tinguely** demande si des travaux ont été effectués suite à la 1<sup>ère</sup> étude.

**Mme Lapierre** répond par la négative et que nous en sommes toujours à la phase d'étude. Un point d'achoppement pour l'étude est lié au pont de la route de Granges qui menace depuis quelques années. Plusieurs variantes sont étudiées pour résoudre ce problème.

**M. Alibert** demande s'il est possible de consulter l'étude.

**Mme Lapierre** se renseignera.

**M. Dick Perroud** demande si les travaux vont commencer l'année prochaine.

**Mme Lapierre** répond par la négative. Toutefois, le VOG gère le projet et l'étude arrive à bout touchant avec un subventionnement très important du Canton. Il faut néanmoins suivre scrupuleusement les directives du Canton pour obtenir le subventionnement.

**M. Sébastien Beaud** demande à combien s'élèvera la subvention. En cumulant toutes les études, il estime que le coût d'étude serait aussi élevé que la réalisation, déduction faite de la subvention.

**Mme Lapierre** répond que la subvention devrait s'élever à environ 85%.

**M. Tinguely** demande quelle est le coût total de l'étude et comment se répartissent les frais.

**M. le Syndic** répond que les 3 communes de la Basse-Veveyse et Oron participent à l'étude. Les frais se répartissent selon les mètres linéaires du cours d'eau.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 30'027.- est approuvé par 24 voix. Il y a une abstention et un avis contraire.**

#### *2.2.10. Financement de l'aménagement et de l'étude de zones 30 km/h : Fr. 105'000.-*

**M. Jacques-André Vulliens**, Conseiller communal, rappelle que le crédit de réalisation concerne les quartiers d'En-Quettolla, d'En-Perrey, de la Reraise et de la Grande Fin. L'étude concerne les secteurs de la Rotta, Basse-Ville, Eglise, Jaqua et Corcelles.

**Mme Dewarrat** constate qu'il n'y a pas encore de réalisation et s'en étonne.

**M. Vulliens** répond que pour la Comba, il faut attendre la fin des travaux des LSI. Pour les autres quartiers, cela a effectivement pris beaucoup de temps au Canton. Ce dernier a promis de rattraper ce retard. Des travaux vont toutefois débiter à l'Ouche-Dessus et au ch. de la Fin du Clos en 2014.

**M. Grau**, en lien avec la planification financière et aux excédents de charges planifiés, relève que l'on pourrait économiser sur ce type de poste pour potentiellement diminuer une dette prochaine.

**M. Vulliens** répond que ces zones ont été intégrées au PAL, qu'elles suivent la volonté du CG et de citoyens qui demandent encore régulièrement quand les zones 30 seront réalisées.

**M. Dick Perroud** s'étonne du coût exorbitant des honoraires d'ingénieurs.

**M. Vulliens** précise que de grandes distances doivent être étudiées.

**M. le Syndic** ajoute que la procédure n'est pas compliquée, mais très longue. Par exemple, le projet de Tatroz a commencé en 2004 et n'est pas encore légalisé.

**M. Grau** demande si les habitants de nouvelles zones 30 sont satisfaits.

**Mme Alexandra Savoy** répond que c'est plus agréable pour se balader et plus sécurisé.

**M. Olivier Emonet** ajoute que les priorités de droite font ralentir les automobilistes.

**Mme Grob** estime que cela ne sert à rien à Tatroz, en raison des montées et descentes. La vitesse n'est pas respectée lorsque les routes sont enneigées.

**M. Pierre-Alain Perroud** précise que des mesures de vitesse ont été effectuées. Il y a toujours un point noir à la descente de la rue des Clous, car les gens y roulent trop vite. Sur la montée principale, la limitation est respectée.

**Mme Zanetti** relève qu'il faut refaire les petites lignes sur les priorités de droite.

Le CC en prend note.

**M. le Président** relève que les montants d'études astronomiques mettent en évidence que nous vivons dans un pays riche. Il ne peut qu'inciter le CC à taper du poing sur la table quand il le peut pour réduire ces coûts.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et **M. le Président** donne la parole à **M. Georges Emonet**, Président de la Commission financière.

La CF donne son préavis favorable.

**Cet investissement de Fr. 105'000.- est approuvé par 22 voix. Il y a 4 avis contraires.**

### **2.3. Présentation du budget de fonctionnement 2014**

**M. le Syndic** procède à la lecture du budget de fonctionnement 2014 par tête de chapitre.

**M. Guillaume Savoy**, concernant la reprise des structures d'accueil, constate qu'il n'y a pas d'équilibre du compte, alors qu'il avait été dit que la reprise des Petits Lions n'engendrerait pas d'excédent de charges.

**M. Menoud** répond que le budget Petits Lions se retrouve de façon équilibrée. Il faut toutefois chercher les éléments nouveaux comme l'amortissement du bâtiment. Le budget non intégré des Petits Lions est garanti comme équilibré.

**M. le Syndic** ajoute qu'il y a aussi la part de la commune au subventionnement des familles. De plus, toutes les crèches conventionnées avec Attalens se retrouvent ici.

**M. Dominique Beaud**, concernant « tourisme Vaud », demande de quoi il s'agit.

**M. le Syndic** répond qu'il s'agit de la part versée pour le tourisme intercantonal, soit Fr. 3.-/habitants pondéré par la clé veveysane. Il s'agit des sentiers pédestres ou encore raquettes qui ne s'arrêtent pas aux frontières cantonales. Toutes les communes de la Veveyse y participent.

**M. Guillaume Savoy**, concernant le loyer de l'Auberge de l'Ange, relève que Fr. 24'000.- étaient prévus au budget 2013 et seulement Fr. 10'500 en 2014.

**M. le Syndic** répond que le contrat de location est constitué d'un loyer fixe et d'une part variable sur la base du chiffre d'affaires. Les comptes actuels ne laissent pas présager de part variable pour 2014.

**M. Dick Perroud** s'étonne de la consommation d'eau, énergie, combustible pour le bâtiment de l'ancienne banque.

Le CC en prend note et apportera des précisions lors d'une prochaine séance.

**M. le Syndic** conclut la lecture du budget de fonctionnement par un excédent de charges de Fr. 150'188.70

### **3. Rapport de la Commission financière**

**M. Georges Emonet** donne lecture du rapport. Ce dernier relève que le budget 2014 a été établi au plus serré, afin d'éviter une hausse d'impôts, mais présente un excédent de charges de 0.92% qui est en-dessous des 5% admissibles. Le budget d'investissement laisse apparaître un excédent de charges de Fr. 2'821'370.- comprenant 9 nouveaux investissements et un investissement complémentaire. Il ne tient toutefois pas encore compte du crédit de réalisation de l'extension du bâtiment du Renard qui sera soumis au CG courant 2014. La CF constate que les investissements ont été ramenés au minimum, afin de ne pas trop grever le résultat du budget.

La CF donne son préavis favorable et propose aux membres du CG d'accepter le budget dans son intégralité.





propriétaire de la haie incriminée. Il ajoute qu'un tout-ménage a été envoyé pour la taille et les récalcitrants sont suivis. De plus, M. Yves Gabriel a fait la tournée avec la police de proximité pour détecter les zones qui posent problème. Un courrier a été adressé aux propriétaires concernés.

**M. Gilbert Savoy** demande si le miroir à la croisée de Corcelles sera installé.

**M. Pierre-Alain Perroud** répond que les miroirs ne sont plus autorisés par le SPC dans certaines situations. Après vision locale du service et dans la configuration du carrefour, il est interdit d'en poser un à cet endroit.

**M. Vulliens** informe le CG qu'une information sur la procédure du PAL a été indiquée dans la FAO. Toutefois, une nouvelle information sera affichée au pilier public et un tout-ménage sera envoyé prochainement.

**M. le Syndic** remercie ses collègues du CC, le personnel de l'administration et le CG d'avoir accepté le budget 2014. Il remercie aussi le CG de la bonne collaboration et adresse tous ses vœux de fin d'année à l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** remercie le CC et l'administration pour tout le travail effectué. Il adresse également ses remerciements au CG pour le travail et l'ambiance sereine dans laquelle se déroulent les séances. Il clôt ensuite le dernier point de l'ordre du jour, invite les participants à partager le verre de l'amitié et souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année. Il lève la séance à 22h10.

**Le Secrétaire :**

**Alexandre Tangerini**



**Le Président :**

**Roland Dumoulin**



